

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

6 MAI 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Le comité administratif / commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue siège en séance ordinaire ce 6 mai 2020.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 MAI 2020, à 19 h 37**, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
Mme Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Mme Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 19 h 32.

05-20-169A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 37
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

05-20-170A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

Information

GESTION DU FLI : DOSSIER FLI 2020-04.

Le CA recommande une suspension de la décision à une séance ultérieure. Diverses questions doivent être documentées pour que les membres puissent prendre une position éclairée.

05-20-171A

GESTION DU FLI : DOSSIER FLI 2010-10.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (la « MRCT ») a accordé au bénéficiaire du dossier FLI 2010-10 (le « Débiteur »), un montant originaire de 175 086.05 \$ selon:

- Un prêt est garanti par une hypothèque en faveur du Centre local de développement du Témiscamingue, reçue devant Me Marc-André Manseau, notaire, le 14 septembre 2011, sous le numéro de minute 1472 et publiée au Registre des droits personnels et réels mobiliers le 15 septembre 2011, sous le numéro d'inscription 11-0709477-005, avec mention d'une convention d'égalité de rangs (pari passu) signée sous seing privé le 26 août 2011 entre la Société d'aide au développement des collectivités du Témiscamingue et le Centre local de développement du Témiscamingue.

ATTENDU QUE le Débiteur a remboursé une partie des sommes dues à la MRCT;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner mainlevée au Débiteur. sur une partie des biens garantissant le remboursement du prêt ci-dessus mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE DONNER** une mainlevée sur les hypothèques publiées sur les équipements et infrastructures de Communication-Témiscamingue et d'autoriser celle-ci à procéder à la vente à un (ou des) tiers, à l'exception des équipements installés chez les abonnés pour lesquels les frais de récupération seraient plus élevés que les sommes qui pourraient être obtenues par leur vente.
- **D'AUTORISER**, Madame Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, un acte de mainlevée attestant le paiement des sommes ci-dessus mentionnées ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 16 avril 2020, la disponibilité du FLI est de 944 510,63 \$ et celle du FLS de 247 054,03 \$.

05-20-172A

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCES POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME).

CONSIDÉRANT la mise en place du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) annoncé par le gouvernement provincial le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et que cette mesure s'inscrit dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue octroie l'aide mais que la Société de développement du Témiscamingue voit à la gestion des aides financières, et ce, en conformité avec les normes du programme.

CONSIDÉRANT QUE le 24 avril dernier, le Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Services aux entreprises aux entreprises et affaires territoriales, transmettait une correspondance aux MRC, dans laquelle il fût mentionnée, entre autres : « *Pour ce faire, le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mandaté par convention les MRC du Québec pour l'analyse, le déboursement et la gestion des dossiers des PME de leur territoire qui seraient dans cette situation. Le Ministère désire s'assurer d'un processus d'octroi intègre, de haute qualité et réalisé dans les meilleurs délais.*

Dans ce contexte exceptionnel, il met à la disposition des MRC, dans le cadre du lancement de ce programme d'Aide d'urgence, et sans frais, pour une période à être déterminée, des ressources spécialisées de la firme KPMG. Ces ressources seront en mesure d'offrir un support professionnel à l'analyse des dossiers, dans le processus menant à l'octroi des aides d'urgence sur le territoire ».

CONSIDÉRANT QUE ces propos laissent sous-entendre que les MRC et les organismes qui les accompagnent auraient une lacune dans la gestion des fonds, propos jugés vexatoires pour nos organisations qui assurent la gestion et le service auprès des entreprises de leur territoire depuis 15 ans;

CONSIDÉRANT la déception de la MRC de Témiscamingue envers la rigidité et le peu de souplesse des modalités de ce programme, alors que le gouvernement fédéral a mis en place le « Compte d'urgences des entreprises », mesure simple pour y accéder et pour son application;

CONSIDÉRANT QUE cette situation engendrera une sous-utilisation des fonds du PAUPME;

CONSIDÉRANT QUE la MRC déplore qu'une mesure provinciale puisse être aussi éloignée des besoins pressants et cruciaux des entreprises québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE DÉNONCER** auprès du MEI, les modalités d'analyse et de gestion du PAUPME, impactant l'attribution d'une aide financière auprès des entreprises en cette période pandémique.
- **DE RÉITÉRER** la pleine confiance de la MRC envers la Société de développement du Témiscamingue, quant à la gestion des fonds dédiés au développement économique, vu leur rigueur et leur expertise.
- **DE DEMANDER** des précisions claires sur un processus de recouvrement jugé satisfaisant par le MEI.
- **DE CLARIFIER** le niveau d'imputabilité de la MRC sur les pertes encourues, s'il y a lieu.

05-20-173A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 244, ADOPTÉ LE 13 JANVIER 2020).

ATTENDU qu'en vertu des articles 59 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités locales doivent adopter un règlement de concordance, suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC (octobre 2012);

ATTENDU que la municipalité de Nédélec a adopté le règlement no. 244 et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Nédélec à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 244, adopté le 13 janvier 2020 – zonage)

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Nédélec est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage no 244 soumis par la municipalité de Nédélec ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no 244 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 13 janvier 2020

Date de réception à la MRCT : 7 avril 2020

Information

GESTION RH - PERSONNEL ADMINISTRATIF: PORTRAIT DE LA SITUATION EN LIEN AVEC LA CRISE DE LA COVID-19.

Une présentation de l'état de situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est faite par les directeurs de service. Le CA statue que la date arrêtée pour le rappel au travail, auprès des employés sera le 19 mai 2020.

Concernant une éventuelle réouverture des bureaux auprès du public, le CA se penchera sur cette question lors de la prochaine séance, prévue le 19 mai.

05-20-174A

GESTION RH: PLAN DE RÉOUVERTURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS.

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 secoue le Québec depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une reprise graduelle des activités économiques du Québec, avec différentes phases du déconfinement;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 17 mars 2020, la grande majorité du personnel administratif de la MRC est en confinement et que chacun poursuit son mandat respectif en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie, la MRC de Témiscamingue respecte les mesures annoncées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite participer à l'effort collectif du déconfinement par la mise en place d'un plan de réouverture graduelle de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a produit un guide de mesures de prévention et d'hygiène pour bien protéger son personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le « Guide des mesures de prévention et d'hygiène Covid-19 pour les employés de la MRC de Témiscamingue ».

- **DE DEMANDER** aux membres du personnel de signer le présent guide, en toute connaissance de cause et de verser l'attestation au dossier de l'employé.

Information **GESTION RH: FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 482.**

L'employé en question ayant remis sa démission, le 4 mai dernier, ce point de décision est retiré.

05-20-175A **GESTION RH: PROPOSITION POUR UN HORAIRE ESTIVAL POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MRC.**

CONSIDÉRANT QUE des bancs d'essai ont été fait à l'été 2018 ainsi qu'à l'été 2019, pour une horaire estivale modifiée et que les employés ont apprécié les deux formules proposées;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, le choix avait été donné aux employés, de choisir l'une ou l'autre des formules (résolution no 05-19-222A) ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire modifiée est annoncée à l'avance et que nous n'avons pas eu de problématique avec les contribuables malgré des heures d'ouverture réduites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE RENOUELER** l'horaire estival tel que mise en place l'année dernière pour l'été 2020 :
- **QUE** les employés pourront à leur choix exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

Option 1

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 30
Heure de départ du bureau : 16 h
Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h
Heure de pause (10 h et 15 h) : Pas de pause

Option 2

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 00
Heure de départ du bureau : 16 h 30 (sauf le vendredi où il quitte à 13h)
Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h
Heure de pause (10 h et 15 h) : Seulement à 15h00

Cet horaire n'est pas imposé aux membres du personnel, que si des employés souhaitent tenir l'horaire régulier, ils pourront le faire, mais que les bureaux administratifs à Ville-Marie et à Laverlochère-Angliers, seront fermés au public, tous les jours de la semaine, à partir de 16 h et le vendredi après-midi.

05-20-176A

GESTION DE L'IMMEUBLE: ALLOCATION D'UN BUDGET POUR LA RÉORGANISATION DE LA RÉCEPTION (COVID-19).

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 secoue le Québec depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une reprise graduelle des activités économiques du Québec, avec différentes phases du déconfinement;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 17 mars 2020, la grande majorité du personnel administratif de la MRC sont en confinement et poursuivent leur mandat respectif en télétravail;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie, la MRC de Témiscamingue respecte les mesures annoncées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite participer à l'effort collectif du déconfinement par la mise en place d'un plan de réouverture graduelle de ses activités;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des mesures visant à protéger la santé et la sécurité du personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un budget de 1 500 \$ pour revoir la configuration de la réception afin de limiter la circulation des visiteurs dans les bureaux de la MRC.

Les travaux requis:

- Pose d'un plexiglas pour le poste de la réception
- Achat d'un plexiglass portatif pour installation sur un bureau de travail
- Achat de paravents pour installation dans l'espace libre de la réception pour éviter la circulation des clients à l'arrière des bureaux

05-20-177A

AUTORISATION D'UN OCTROI DE CONTRAT POUR LA PRODUCTION D'AFFICHES POUR LES RAMPES DE MISE À L'EAU (COVID-19).

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 secoue le Québec depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une reprise graduelle des activités économiques du Québec, avec différentes phases du déconfinement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC, le 22 avril 2020, les élus se sont concertés quant à l'accès des rampes de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE différentes actions seront mises en place au cours des prochaines semaines et que l'une de ses actions vise l'installation d'affiches bilingues indiquant clairement l'obligation du respect des règles sanitaires;

CONSIDÉRANT QU'au terme d'une consultation auprès des municipalités locales, douze d'entre elles ont démontrés un intérêt pour que la MRC s'occupe de produire les pancartes, afin d'avoir un message concerté sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'entreprise ID Grafik pour la production et l'acquisition de 34 pancartes bilingues, au coût de 2 447 \$, taxes et transport en sus.
- **QUE** cette dépense en lien avec la Covid-29, soit financée par le surplus budgétaire du Fonds de développement du territoire de l'année 2019.

Information

SERVICES DE PROXIMITÉ: OPPORTUNITÉ POUR UN PROJET DE RECHERCHE AVEC L'UQAT.

M^{me} Bolduc souhaite sonder les membres du CA quant à la participation de la MRC de Témiscamingue a un projet de recherche, en partenariat avec la Chaire Desjardins de développement des petites collectivités.

Cette démarche serait soutenue par un programme de subvention provincial pour des projets en partenariat entre des chercheurs universitaires et des « municipalités » (au sens large, incluant des MRC), dans les domaines des sciences naturelles et génie (environnement, énergie, ressources naturelles, etc.). Le financement est de 50 000 \$ par année (2 ans maximum) et la contribution de la municipalité doit être de 10% en espèces (5000 \$ par année) et de 15% en nature.

Le CA est en accord pour documenter cette possibilité d'application auprès du Programme visage municipal et de présenter le tout auprès du conseil de la MRC pour décision. L'axe de recherche à privilégier devra répondre aux besoins des municipalités.

05-20-178A

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :
 - 1^e projet (2019) / Demandeur : L'Actia
 Projet : Vie active 2019
 Montant autorisé : 11 730 \$
 Montant à payer : 1 267,56 \$ (factures reçues pour un montant de 2 535,11\$)
 Total payer à date pour ce projet : 3 863,80 \$ (CA février 2020 et CA décembre 2019)
 Le projet est complété; montant résiduel de 6 598,64 \$
 - 2^e projet (FDT 2019 - volet 4) / Demandeur : Municipalité de Kipawa (Kipawa Ice Fishing Derby)
 Montant autorisé : 2 500 \$
 Montant à payer : 500 \$ (preuve de décaissement de la municipalité reçue)

05-20-179A

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un coût de 39 164 \$ pour l'année 2020-2021, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
 appuyé par M. Simon Gélinas
 et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2020-2021.

Information

SERVICE D'ÉVALUATION: DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

05-20-180A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **77 467,31 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **590 159,86 \$**, et ce, pour la période du 16 mars au 15 avril 2020.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 mai 2020.


**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Note : M. Simon Gélinas quitte; il est 20 h 28.

05-20-181A

**AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MASQUES LAVABLES À
L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence faites par le gouvernement du Québec le 13 mars dernier, et que dans le contexte actuel de pandémie, la santé publique suggère le port du masque afin d'améliorer la sécurité des citoyens et des employés lorsque la distanciation sociale de 2 mètres n'est pas possible;

CONSIDÉRANT QUE sur les 100 masques à produire, la MRCT en retiendra 60 pour les besoins du personnel dans ses bureaux, sur le terrain ou à l'Écocentre, les quantités restantes étant mis en vente auprès de la population et d'organisations du milieu;

CONSIDÉRANT qu'il faut continuer à donner de la visibilité à notre image de marque et ainsi consolider le sentiment d'appartenance des Témiscamiennes et Témiscamiens à notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Go Sport	747 \$
Mouton frileux	1 280 \$
Couture Jeannine	980 \$
De fil en aiguille	1 030 \$

Prendre note que les coûts de sérigraphie sont inclus dans le prix unitaire du masque pour l'entreprise Go Sport. Les coûts de sérigraphie doivent être ajoutés au prix unitaire du masque pour les autres fournisseurs comme ils sont assurés par un autre fournisseur de services.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de masques lavables à l'effigie de l'image de marque du Témiscamingue, auprès de l'entreprise Couture Jeannine au montant de 800 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** une dépense de 180 \$, avant taxes, auprès de Go Sport, pour les frais reliés à la sérigraphie.
- **QUE** ces dépenses soient financées par le résiduel 2019 du FDT.

Information **AFFAIRES NOUVELLES.**

Échanges et discussions sur 2 points soulevés par les membres du CA, à savoir:

- Si la ressource en SST peut donner des conseils pour les mesures sanitaires en lien avec la Covid, pour protéger les travailleurs.
- La réouverture des points de contrôle aux frontières du Québec et de l'Ontario, à partir du 11 mai prochain (inquiétude des citoyens).

Les discussions ne donnent lieu à aucune décision.

05-20-182A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Comité administratif : 19 mai 2020
- Conseil de la MRC : 20 mai 2020

Il est 20 h 43.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.